

CHARTRE D'ENGAGEMENT SANTE EN ENTREPRISE

Pourquoi cette charte ?

En France, une personne sur cinq est concernée par une maladie chronique évolutive et 80% des personnes affectées sont en activité.

Selon l'Assurance Maladie, plus de 3 millions de personnes (5,3% de la population) sont traitées pharmacologiquement pour un diabète, qui est aujourd'hui la première maladie chronique de France. La Fédération Française des Diabétiques estime que 700 000 personnes vivent avec un diabète sans le savoir. En dépit des progrès médicaux et technologiques, les personnes atteintes de diabète ont encore 4 fois plus de risque d'être exclues du monde de travail.

Dans le monde du travail, la mauvaise gestion des maladies chroniques en général et du diabète en particulier engendre des coûts humains, économiques et financiers exorbitants.

Aujourd'hui, les traitements disponibles, les outils de contrôle, le développement de l'éducation thérapeutique et de l'accompagnement médical et psychosocial permettent aux patients de mieux vivre en bonne santé avec un diabète. Ces innovations couplées à l'allongement de la vie professionnelle et à de nouveaux modes d'organisation du travail, rendent la question de l'employabilité et du maintien dans l'emploi des personnes atteintes de diabète centrale.

Pour changer la situation, les entreprises peuvent s'engager dans une démarche d'innovation sociale et de RSE.

Un levier pour mobiliser et accompagner les collectifs de travail

En signant la Charte des 5 engagements, vous vous engagez à les adopter, à les diffuser et à les mettre en œuvre sur le lieu de travail dans le cadre de plans d'actions destinés à favoriser le maintien ou le retour vers l'emploi de personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives.

Les 5 engagements sont les suivants :

1. Adoption d'une politique de **Non-Discrimination**
2. **Formation** des parties prenantes (management, représentants du personnel, acteurs de la santé)
3. **Prévention** sur le lieu de travail
4. Faciliter l'accès aux **innovations** favorisant la qualité de vie au travail des personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives
5. **Adaptation de l'organisation du travail** pour favoriser le maintien ou le retour vers l'emploi des personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives.

Un outil de leadership

L'adhésion à la Charte est impulsée, portée et coordonnée au plus haut niveau par la gouvernance de l'entreprise.

La charte est signée par le Chef d'entreprise (PDG, DG) ou toute personne habilitée à engager l'entreprise (DRH, Directeur des politiques sociales, Directeur QVT...).

La mise en œuvre des engagements fera l'objet d'un suivi et d'un reporting annuel.



LES 5 ENGAGEMENTS

1

Non discrimination

En tant que signataire de la charte, notre entreprise s'engage à lutter sur le lieu de travail contre la discrimination et la stigmatisation des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives (MCE).

Nous nous engageons à mettre en œuvre toute action de nature à améliorer ou à corriger nos pratiques de recrutement et de management RH, afin de nous assurer des résultats de notre politique dans ce domaine.

2

Formation

Notre entreprise reconnaît que la qualité du collectif de travail dans lequel évoluent les salariés contribue de manière importante à l'intégration de personnes atteintes de maladies chroniques ou de handicap.

Nous nous engageons à déployer en interne toutes les actions nécessaires de sensibilisation et de formation destinées au management, aux représentants du personnel et à l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la santé et de la qualité de vie au travail

3

Prévention

Notre entreprise affirme sa volonté d'agir sur l'ensemble des niveaux de prévention (primaire : agir sur les causes pour réduire les risques d'apparition de nouveaux cas ; secondaire : agir au tout début de l'apparition de la maladie afin de freiner son évolution ; tertiaire : réduire les risques de complication ou d'incapacité chez les personnes atteintes). Nous nous engageons à promouvoir au travers des acteurs et services existants les bonnes pratiques de prévention et d'accompagnement des salariés.

En lien avec les services de santé au travail, des actions de sensibilisation, de conseil préventif et de dépistage anonyme et volontaire seront régulièrement proposées aux salariés.

4

Innovations

Notre entreprise entend faciliter l'accès des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives aux dispositifs médicaux innovants qui participent à l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie et des conditions de travail.

Nous nous engageons à partager ces innovations avec l'ensemble des salariés, à travers les espaces d'échanges et canaux de communication internes (Intranet, réseau social)

5

Organisation du travail

Le maintien dans l'emploi des personnes atteintes de diabète et de maladies chroniques évolutives est une démarche transversale impliquant l'ensemble des acteurs dans l'évolution de l'organisation du travail.

Nous nous engageons résolument à mettre en œuvre des plans d'actions visant à adapter les emplois et les postes de salariés concernés en considérant leurs capacités et ressources plutôt que leurs limitations ou restrictions d'aptitudes.